

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

STAMMOPUR DB

Date de révision: 03.11.2025

No.: 83002

Page 1 de 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

STAMMOPUR DB

UFI: X600-604V-5006-5YWR

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

désinfectant. Désinfection et nettoyage des forets, prêt à l'usage.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	DR.H.STAMM GmbH Chemische Fabrik
Rue:	Heinrichstr. 3 – 4
Lieu:	D-12207 Berlin, GERMANY
Téléphone:	+49 30 76880-280
E-mail:	info@dr-stamm.de
Internet:	www.dr-stamm.de
Service responsable:	sdb@dr-stamm.de, Tel.: +49 30 76880-258

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Tox Info Suisse (Tel. 145, 24h)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Flam. Liq. 3; H226

Skin Irrit. 2; H315

Eye Irrit. 2; H319

STOT SE 3; H336

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol

Mention Attention

d'avertissement:

Pictogrammes:

**Mentions de danger**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

STAMMOPUR DB

Date de révision: 03.11.2025

No.: 83002

Page 2 de 14

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas >=0,1 % de substances qui ont des propriétés de perturbation du système endocrinien selon le règlement (CE) n° 1907/2006, article 59(1), le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Composants pertinents**

Nº CAS	Substance			Quantité
	Nº CE	Nº Index	Nº REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
7732-18-5	Eau			60-70 %
	231-791-2			
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol			30,0 %
	200-661-7		01-2119457558-25	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336			
10555-76-7	Sodium Metaborate, Tetrahydrate			<1,0 %
	231-891-6		01-2119516444-44	
	Repr. 2, Eye Irrit. 2; H361d H319			
1310-73-2	hydroxyde de sodium			<1,0 %
	215-185-5	011-002-00-6	01-2119457892-27	
	Skin Corr. 1A; H314			
68155-20-4	Alkanolamides			<0,5 %
	-		*	
	Repr. 2, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, STOT RE 2, Aquatic Chronic 2; H361fd H315 H318 H373 H411			
64-02-8	éthylenediaminetétraacetate-de-tétra-sodium			<0,5 %
	200-573-9		01-2119486762-27	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Eye Dam. 1, STOT RE 2; H332 H302 H318 H373			
7173-51-5	chlorure de didécyldiméthylammonium			0,1 %
	230-525-2		01-2119945987-15	
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H302 H314 H318 H400 H411			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

STAMMOPUR DB

Date de révision: 03.11.2025

No.: 83002

Page 3 de 14

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	Nº CE	Substance	Quantité
Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA			
67-63-0	200-661-7	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	30,0 %
par inhalation: CL50 = >20 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 13100 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5840 mg/kg			
10555-76-7	231-891-6	Sodium Metaborate, Tetrahydrate	<1,0 %
par inhalation: CL50 = 2,12 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 2330 mg/kg			
1310-73-2	215-185-5	hydroxyde de sodium	<1,0 %
par voie orale: DL50 = 2000 mg/kg Skin Corr. 1A; H314: >= 5 - 100 Skin Corr. 1B; H314: >= 2 - < 5 Skin Irrit. 2; H315: >= 0,5 - < 2 Eye Irrit. 2; H319: >= 0,5 - < 2			
68155-20-4	-	Alkanolamides	<0,5 %
dermique: DL50 = 12200 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1600 mg/kg			
64-02-8	200-573-9	éthylenediaminetetraacetate-de-tétra-sodium	<0,5 %
par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: DL50 = 1780-2000 mg/kg			
7173-51-5	230-525-2	chlorure de didécyltriméthylammonium	0,1 %
par voie orale: DL50 = 658 mg/kg			

Information supplémentaire

*Polymer

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec Eau et savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter un ophtalmologiste.

Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Eau. Mousse. Eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes nitriques (NOx). Dioxyde de carbone (CO2).

STAMMOPUR DB

Date de révision: 03.11.2025

No.: 83002

Page 4 de 14

5.3. Conseils aux pompiers

Vêtement de protection.

Information supplémentaire

Le produit n'est pas: Comburant.

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Utiliser un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Autres informations**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Stocker uniquement dans les récipients d'origine. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Désinfectant

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition (Art.50 al.3 Ordonnance sur la prévention des accidents, OPA, SR 832.30)**

Nº CAS	Substance	ppm	mg/m ³	fib/ml	Catégorie	Notation	Origine
67-63-0	2-Propanol	200 400	500 1000		VME 8 h VLE courte durée	SSC, B	
1310-73-2	Soude caustique (inhalatable)	-	2		VME 8 h VLE courte durée	SSC	

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

STAMMOPUR DB

Date de révision: 03.11.2025

No.: 83002

Page 5 de 14

Valeurs biologiques tolérables (VBT; Suva, 1903.f)

Nº CAS	Substance	Paramètres	Valeur limite	Substrat	Prélèvement
67-63-0	2-Propanol	Acétone	25 mg/l	S	b

Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Substance	Voie d'exposition	Effet	Valeur
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol			
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	26 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	888 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	319 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	500 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	89 mg/m³
10555-76-7	Sodium Metaborate, Tetrahydrate			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	18,5 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	867,3 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu		par voie orale	systémique	2,17 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	2,17 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	9,31 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	437,5 mg/kg p.c./jour
1310-73-2	hydroxyde de sodium			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	1 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	1 mg/m³
68155-20-4	Alkanolamides			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	1 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,13 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	0,06 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	0,25 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,07 mg/kg p.c./jour
64-02-8	éthylenediaminetétraacetate-de-tétra-sodium			
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	2,5 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	2,5 mg/m³
Consommateur DNEL, aigu		par inhalation	local	1,5 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par inhalation	local	1,5 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	25 mg/kg p.c./jour

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

STAMMOPUR DB

No.: 83002

Page 6 de 14

Date de révision: 03.11.2025

Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Substance	
Milieu environnemental		Valeur
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol	
Eau douce		140,9 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		140,9 mg/l
Eau de mer		140,9 mg/l
Sédiment d'eau douce		552 mg/kg
Sédiment marin		552 mg/kg
Sol		28 mg/kg
10555-76-7	Sodium Metaborate, Tetrahydrate	
Eau douce		2,02 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		13,7 mg/l
Eau de mer		2,02 mg/l
Sol		5,4 mg/kg
Air		--- mg/l
68155-20-4	Alkanolamides	
Eau douce		0,0022 mg/l
Eau de mer		0,0002 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,0627 mg/kg
Sédiment marin		0,0063 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l
Sol		0,0112 mg/kg
64-02-8	éthylenediaminetetraacetate-de-tétra-sodium	
Eau douce		2,2 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		1,2 mg/l
Eau de mer		0,22 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,72 mg/kg
7173-51-5	chlorure de didécyldiméthylammonium	
Eau douce		0,0011 mg/l
Eau de mer		0,00011 mg/l
Sédiment d'eau douce		61,86 mg/kg
Sédiment marin		6,186 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0,14 mg/l
Sol		0,14 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Matériau approprié:

PE (polyéthylène). Epaisseur du revêtement: 0,5 mm période de latence: >=8h

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

STAMMOPUR DB

Date de révision: 03.11.2025

No.: 83002

Page 7 de 14

CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène). 0,5 mm période de latence: >=8h

NBR (Caoutchouc nitrile). 0,35 mm période de latence: >=8h

Caoutchouc butyle. FKM (Caoutchouc fluoré). 0,5 mm période de latence: >=8h

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Modèles de gants recommandés : Camapren 722, Producteur: KCL, Ou des produits similaires d'autres fabricants.

Protection de la peau

Protection corporelle: non indispensable.

Protection respiratoire

Protection respiratoire non nécessaire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	liquide
Couleur:	lumineux, incolore
Odeur:	comme: Isopropanol.
Seuil olfactif:	non déterminé

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation:	-15 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition	>100 °C
et intervalle d'ébullition:	
Inflammabilité:	Liquide et vapeurs inflammables.
Limite inférieure d'explosivité:	non applicable
Limite supérieure d'explosivité:	non applicable
Point d'éclair:	28 °C
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur (à 20 °C):	13,5 DGF H-III 1
Viscosité cinématique:	non déterminé
Hydrosolubilité:	complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants	
non déterminé	
La vitesse de dissolution:	non déterminé
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
La stabilité de la dispersion:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 20 °C):	0,96 g/cm³ DIN 12791
Densité apparente:	non applicable
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Caractéristiques des particules:	non applicable

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique****Dangers d'explosion**

non explosif. Liquide et vapeurs inflammables.

Combustion entretenue:

Pas de combustion auto-entretenue

Propriétés comburantes

non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité**Taux d'évaporation:**

non déterminé

STAMMOPUR DB

Date de révision: 03.11.2025

No.: 83002

Page 8 de 14

Teneur en solvant:	30,00 %
Point de sublimation:	non déterminé
Point de ramollissement:	non déterminé
Point d'écoulement:	non déterminé
Viscosité dynamique:	non déterminé
Durée d'écoulement:	non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucun produit de décomposition dangereux s'il est manipulé correctement.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable dans conditions ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun produit de décomposition dangereux s'il est manipulé correctement.

10.4. Conditions à éviter

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

10.5. Matières incompatibles

Acide, concentré. Métaux légers.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux s'il est manipulé correctement.

Information supplémentaire

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 50 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

STAMMOPUR DB

Date de révision: 03.11.2025

No.: 83002

Page 9 de 14

Nº CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol				
	orale	DL50 mg/kg	5840 rat		OECD 401
	cutanée	DL50 mg/kg	13100 kan		OECD 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	>20 mg/l rat		OECD 403
10555-76-7	Sodium Metaborate, Tetrahydrate				
	orale	DL50 mg/kg	2330 Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000 rabbit		
	inhalation vapeur	CL50	2,12 mg/l Rat		
1310-73-2	hydroxyde de sodium				
	orale	DL50 mg/kg	2000 rat		
68155-20-4	Alkanolamides				
	orale	DL50 mg/kg	1600 rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	12200 rat		
64-02-8	éthylenediaminetétraacetate-de-tétra-sodium				
	orale	DL50 mg/kg	1780- 2000 mg/kg rat	ECHA	
	inhalation vapeur	ATE	11 mg/l		
	inhalation poussières/brouillard	ATE	1,5 mg/l		
7173-51-5	chlorure de didécylidiméthylammonium				
	orale	DL50 mg/kg	658 rat		

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisantsCompte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
non sensibilisant.**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

STAMMOPUR DB

Date de révision: 03.11.2025

No.: 83002

Page 10 de 14

11.2. Informations sur les autres dangers**Autres informations**

Le mélange ne contient pas >=0,1 % de substances qui ont des propriétés de perturbation du système endocrinien selon le règlement (CE) n° 1907/2006, article 59(1), le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

En cas d'un déversement conforme en faibles concentrations dans des stations d'épuration biologique adéquates, des perturbations de la dégradabilité des boues activées sont peu probables.

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode	
67-63-0	propane-2-ol; alcool isopropylique; isopropanol						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	9640	96 h	Pimephales promelas	ECHA	
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ()	>100			OECD 203	
1310-73-2	hydroxyde de sodium						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	125 mg/l	96 h	Gambusia affinis	SDB Lieferant	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	40,4	48 h	Ceriodaphnia	ECHA	
64-02-8	éthylenediaminetraacetate-de-tétra-sodium						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	>100	96 h	Lepomis macrochirus	ECHA	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	>100	48 h	Daphnia magna	ECHA	
7173-51-5	chlorure de didécyldiméthylammonium						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,97	96 h	Danio rerio	msds	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 0,1 mg/l	>0,01-	48 h	Daphnia magna	OECD 203	
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,1 mg/l	>0,01-	21 d	Daphnia magna	DIN 38412 / part 11	
						OECD 211	

12.2. Persistance et dégradabilité

Les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Nº CAS	Substance	Valeur	d	Source
	Méthode			
	Évaluation			
68155-20-4	Alkanolamides			
	OECD 301 D	>60	28	
7173-51-5	chlorure de didécyldiméthylammonium			
	OECD 301 D	>70 %		
	easiyl biodegradable			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

STAMMOPUR DB

Date de révision: 03.11.2025

No.: 83002

Page 11 de 14

En raison des données disponibles relatives à l'élimination/la décomposition et le potentiel de bioaccumulation, des effets nocifs à long terme pour l'environnement sont peu probables.

Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
10555-76-7	Sodium Metaborate, Tetrahydrate	-0,757
64-02-8	éthylenediaminetétracétate-de-tétra-sodium	-13
7173-51-5	chlorure de didécyldiméthylammonium	1,2

FBC

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
64-02-8	éthylenediaminetétracétate-de-tétra-sodium	1,8	Lepomis macrochirus	
7173-51-5	chlorure de didécyldiméthylammonium	81		

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.
non applicable

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.

Code d'élimination des déchets - Produit (RS 814.610.1, OMoD)

200129 Déchets urbains et déchets assimilés provenant des industries et des commerces (déchets ménagers et déchets assimilés provenant des commerces, des industries et des administrations), y compris les fractions collectées séparément; Fractions collectées séparément (autres que celles visées à la rubrique 15 01); Détergents contenant des substances dangereuses; déchet spécial

Code d'élimination des déchets - Résidus (RS 814.610.1, OMoD)

180106 Déchets provenant des soins médicaux ou vétérinaires et de la recherche associée; Déchets provenant de la recherche, des maternités, du diagnostic, du traitement ou de la prévention des maladies humaines; Produits chimiques composés de substances dangereuses ou contenant de telles substances; déchet spécial

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN1987

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

ALCOOLS, N.S.A. (Contains Isopropanol, solution)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

STAMMOPUR DB

No.: 83002

Date de révision: 03.11.2025

Page 12 de 14

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	274 601
Quantité limitée (LQ):	5 L
Catégorie de transport:	3
Nº danger:	30
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E
Transport maritime (IMDG)	
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN1987
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ALCOHOLS, N.O.S. (CONTAINS ISOPROPANOL, SOLUTION)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3
Dispositions spéciales:	223, 274
Quantité limitée (LQ):	5 L
EmS:	F-E, S-D
Groupe de ségrégation:	18 - alkalis
Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)	
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN1987
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	ALCOHOLS, N.O.S. (Contains Isopropanol, solution)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	3
14.4. Groupe d'emballage:	III
Étiquettes:	3
Dispositions spéciales:	A3 A180
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	10 L
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	355
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	60 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	366
IATA-Quantité maximale (cargo):	220 L
Autres informations utiles (Transport aérien)	
Excepted Quantity: E1	
Passenger-LQ: Y344	

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

STAMMOPUR DB

Date de révision: 03.11.2025

No.: 83002

Page 13 de 14

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

Directive 2004/42/CE relative à COV 30 % (288 g/l)
dans les vernis et peintures:**Législation nationale**

Teneur en COV (OCOV): 30 %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente: 1.4., 2.3., 7.3., 9.1., 9.2., 11.2., 14.5., 14.6., 14.7.

Abréviations et acronymes

Flam. Liq: Liquides inflammables

Acute Tox: Toxicité aiguë

Skin Corr: Corrosion cutanée

Skin Irrit: Irritation cutanée

Eye Dam: Lésions oculaires graves

Eye Irrit: Irritation oculaire

Repr: Toxicité pour la reproduction

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 3; H226	Sur la base des données de contrôle
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

STAMMOPUR DB

Date de révision: 03.11.2025

No.: 83002

Page 14 de 14

Information supplémentaire

Indications de stage professionnel: Respecter le mode d'emploi sur l'étiquette.

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Utilisations identifiées

N°	Court titre	LCS	SU	PC	PROC	ERC	AC	TF	Spécification
1	STAMMOPUR DB	PW	20	35	8a, 9, 13	8a	0	26	

LCS: Étapes du cycle de vie

SU: Secteurs d'utilisation

PC: Catégories de produits

PROC: Catégories de processus

ERC: Catégories de rejet dans l'environnement

AC: Catégories d'articles

TF: Fonctions techniques

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)